

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-53

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Objet : Avenant au contrat de location de longue durée du véhicule
de marque Peugeot modèle 208 Allure avec la société ARVAL

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

*Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant
délégation du conseil municipal au Maire,*

Le contrat de location d'un véhicule de marque Peugeot modèle 208 Allure avec la société ARVAL arrive à
échéance le 02/06/2025.

Considérant que le besoin d'utiliser ce véhicule perdure, il y a lieu de conclure un avenant de prolongation.

L'avenant au contrat fixe les nouvelles conditions financières avec un montant mensuel de location de 343.88 €
TTC au lieu de 387.19 € TTC.

La durée de prolongation demandée est de 9 mois et 2 jours, ainsi le contrat prendra fin le 02/03/2026.

DECIDE

- **DE SIGNER** l'avenant au contrat de location de longue durée du véhicule de marque Peugeot modèle
208 Allure avec la société ARVAL ;
- **DE DIRE** que le montant de la dépense pour 2025 s'élève à 2 407.16 € TTC et sera pris en charge par
le budget 2025 ;
- **DE DIRE** que le montant de la dépense pour 2026 s'élèvera à 710.69 € TTC et sera prévu au budget
2026 ;

À La Voulte sur Rhône, le 26/05/2025

Pour le Maire empêché,
La première adjointe,



Sylvie ANDRE-COSTE

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de
la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).*